

Délibération n° ADJ2022 11 01

L'An deux mille Vingt et deux et le 16 du mois de septembre à 19h00 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué en date du 10 novembre 2022, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de **Mr GRISELIN Pierre, Maire**.

Etaient présents : Mmes LACAZE Danielle, , SCHENCK Lydie[^], RIBENNES Thérèse et Géraldine THOMAS
et Mrs JEANJEAN David, NOURRIT Camille, DEMONCHY Emmanuel et Valéry BEAUVILLAIN

Absents excusés avec pouvoirs : Laurent TRONNET représenté par Géraldine THOMAS

Absent non excusé : Élisabeth Fernandez et Gwénael BRUGNANS

Le secrétariat est assuré par : David Jeanjean

Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Objet : **Ordre du tableau des adjoints**

Monsieur le maire expose :

Vu la lettre de M. le Préfet datée du 6 octobre 2022, reçue le 10 octobre 2022 stipulant que le tableau d'ordre des adjoints n'est pas conforme.

Une erreur a été commise par moi-même sur la place de Danielle Lacaze qui n'a jamais quitté son rang d'adjoint puisque confirmée par délibération

Il faut donc délibérer pour confirmer l'ordre des adjoints à savoir :

- 1^{er} adjoint : David Jeanjean
- 2^{ème} adjointe : Danielle Lacaze
- 3^{ème} adjoint : Emmanuel Demonchy
- 4^{ème} adjoint : Laurent Tronnet

L'ordre des adjoint est adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Pierre GRISELIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr